



La Lettre *Déchets*

N° 14 - Mai-Juin 2005

Dans ce numéro :

- **Actualité du réseau :** 2
 - Consultation sur la politique déchets
 - Sacs réutilisables/sacs bio-fragmentables : La lutte est engagée
- **Le Dossier du mois :** 3
Le compostage sur ordures brute : nouveau contexte, nouveaux enjeux
- **Incinérateurs : encore un scandale à la dioxine !** 6
- **La page prévention :** 7
8
 - Le geste du mois
 - Les outils de communication prévention des déchets sont enfin disponibles
 - Un e-groupe FNE prévention
 - Le 2 mai 2005, la Savoie a remplacé le sac jetable par le sac durable
 - Journée d'actions emballages le 1er octobre 2005 conjointe FNE et le CNIDD
 - Des actions sur tout le territoire pour réduire nos déchets
 - Statistiques européennes sur les déchets

Éditorial

Tennis au ministère

Alors même qu'en plein tournoi de Roland Garros la question du devenir des balles de tennis usagées se posait, nous changeâmes de Ministre de l'écologie.

Pour revenir aux petites balles jaunes, étant assez souvent sur des plate formes de compostage de résidus résultant de la domestication du monde végétal, affublé d'un représentant de petite taille de l'espèce canine, celui ci a la douce habitude de les dénicher (les balles) dans les tas de compost. J'ai donc une caisse remplie de vieilles balles de tennis dans le coffre de ma voiture dans l'attente d'une solution de recyclage (un petit CSDU en quelque sorte).

La consultation relative à une nouvelle loi déchets lancée par le ministère est maintenue. Nous continuons à parler de loi et non de « nouvelle politique déchets ».

En particulier, car un débat parlementaire doit avoir lieu et qu'une dynamique nouvelle résultera davantage d'une loi que de mesurées sans cohérence.

Dans les prochaines semaines nous élaborerons donc un ensemble de propositions sur les principes de la loi, les objectifs, la gestion territoriale, les responsabilités face aux coûts, le renforcement de la prévention, l'organisation des filières, la mise en place d'une véritable information des citoyens...

Aujourd'hui jour de l'épreuve de philosophie du bac nous pourrions poser la question suivante :

L'homme doit-il avoir raison de ses déchets ?

A méditer au pied d'un arbre avec un panier de cerises à portée de main.

J-Luc Jugant
Pilote du réseau Déchets



□ Consultation sur la politique des déchets

Le ministre de l'environnement a lancé une consultation fin mai pour "une nouvelle politique déchets" avec comme date butoir de réponses le 8 juillet 2005. Un document de base a ainsi été mis à disposition par le MEDD posant un certain nombre de questions. (document disponible au réseau déchets).

Le réseau déchets avait prévu de longue date de travailler lors de sa réunion nationale, qui a eu lieu le 4 juin, sur la future loi déchets, prévoyant par la même occasion de préparer une réponse des associations du mouvement de FNE à cette consultation nationale Déchets.

Ainsi, il en ressort pour le mouvement de FNE qu'il est indispensable que cette nouvelle politique se traduise par une nouvelle LOI. Un argumentaire a donc été construit dans ce sens montrant, entre autres, le besoin indéniable de débat parlementaire sur un sujet aussi important et le besoin d'une nouvelle base pour répondre à la situation d'échecs de la loi actuelle qui ne pourra être résolue par de simples « mesures » ... bien d'autres arguments ont été développés.

Pour la loi (que nous espérons !), là aussi les représentants associatifs ont apporté de riches contributions, aussi bien en ce qui concerne les principes et objectifs de cette nouvelle loi que sur les moyens permettant une réelle mise en place du principe de prévention des déchets...

Tous ces travaux découlant de cette journée du 4 juin étant très riches et complets, seront détaillés dans le prochain dossier de la Lettre Déchets.

FNE n'ayant pas encore envoyé sa contribution au Ministère et ses travaux étant susceptibles d'évoluer, n'hésitez pas à nous faire part de vos contributions sur cette future loi déchets. Une avant-première de cette consultation devait avoir lieu le 9 juin, l'ancien ministre souhaitait recevoir les associations. Bien évidemment le rendez-vous a été annulé. Contacts : dechets@fne.asso.fr

□ SACS REUTILISABLES/SACS BIOFRAGMENTABLES : LA LUTTE EST ENGAGÉE

Communiqué de presse du jeudi 12/05/05 conjoint FNE et CLCV

Après des années de sensibilisation, les Français commencent enfin à réduire leur consommation de sacs de caisse. Mais, pour décourager l'éco-civisme, des parlementaires et des industriels inventent un leurre : le sac biofragmentable !

Pourtant l'un des thèmes emblématiques de la prévention des déchets avancé par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable le 10 février 2003 est **la réduction des sacs plastiques à usage unique**.

Cet objectif se traduit sur le terrain par une multiplication d'actions positives, à applaudir, menées par des acteurs locaux (élus, distributeurs, associations) s'étant accordés pour diminuer la distribution de ces sacs jetables "polluants" (Départements des Deux-Sèvres, de la Savoie, des Alpes-de-Haute-Provence, la Corse, la ville de Montpellier ...).

Pour contrer ces initiatives citoyennes qui vont dans le sens voulu par l'Etat, des entreprises soutenues par des parlementaires (!) veulent nous ramener " dans leur droit chemin " en nous faisant consommer et gaspiller leurs nouveaux sacs jetables le " NEOSAC " en vantant sa soi-disant biodégradabilité et tout en faisant un chantage à l'emploi !

Tout d'abord, la biodégradabilité n'est pas la solution au problème de prolifération de sacs de caisse jetables, la solution est l'utilisation de sacs REUTILISABLES, consignés, écologiquement performants et fabriqués en France.

De plus, ce fameux " NEOSAC " tant vanté est-il vraiment dégradable ? Des doutes subsistent car il est majoritairement composé de polyéthylène (plastique) et il ne répond pas à la norme nationale NF EN 13 432 de biodégradabilité, reconnue par tous les acteurs (mis à part leurs promoteurs !!!). Le biofragmentable n'est qu'une fausse solution.

Une étude (1) financée par une grande enseigne commerciale a démontré que, dans tous les cas, le sac réutilisable était plus intéressant pour l'environnement au bout de sa 4^{ème} à 7^{ème} utilisation.

France Nature Environnement et la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie demandent à ce que ce genre d'initiative rétrograde qui risque d'induire les citoyens en erreur, soit abandonnée pour ne pas entraver le développement de SACS REUTILISABLES, lesquels permettent :

- de limiter la consommation de ressources en voie d'épuisement ;
- de réduire la production de déchets dont la gestion coûte de plus en plus cher ;
- de sauver des emplois en France dans le domaine de la plasturgie, dès lors que les industriels français sauront fabriquer des cabas réutilisables plutôt que des sacs jetables (aujourd'hui la plupart de ces sacs sont fabriqués en Asie !).

(1) Rapport Ecobilan - Carrefour - ADEME février 2004 : Evaluation des impacts environnementaux des sacs de caisses Carrefour. Analyse du cycle de vie du sac de caisse en plastique, papier et matériau biodégradable

Le Dossier du mois : Le compostage sur ordures brutes : nouveau contexte, nouveaux enjeux

Seconde partie de notre dossier consacré à la gestion des biodéchets : une réflexion sur le renouveau de la problématique du compostage.

Peut-on véritablement considérer que la donne a récemment changé et qu'un compost de bonne qualité, utilisable en agriculture, peut aujourd'hui être obtenu à partir d'ordures ménagères collectées en mélange ? Le cas de la collectivité de Launay-Lantic dans le Côtes d'Armor nous servira de fil rouge.

Par Penelope Vincent-Sweet et Franck Noulain Directoire du réseau Déchets

I. De la crise au renouveau

- Il y a seulement 2 ou 3 ans, l'avenir du compostage sur ordures ménagères brutes (dites « grises »), après collecte des emballages, semblait compromis. Les déchets ménagers bruts pris en charge par les plates-formes de compostage ne représentaient plus que 31 % des déchets reçus en compostage, contre 96 % en 1993 (au profit essentiellement du compostage de déchets verts). Constatant pour la seule année 2002 une baisse de 400 000 tonnes, une enquête (*Enquête ITOM pour l'ADEME*) estimait que, faute de produire un compost de qualité suffisante, « la question du devenir des 65 unités de tri-compostage recensées en 2002 et de leur reconversion, notamment vers le compostage de biodéchets collectés sélectivement, était posée ».

Cause de cette baisse ? la mauvaise qualité des composts (présence d'indésirables – plastique et verre, d'éléments pathogènes et de métaux lourds, insuffisance de la norme et des contrôles). Avec d'une part, les nouvelles exigences du consommateur (crises alimentaires), relayées par le monde agricole et la grande distribution, d'autre part les réticences de l'ADEME et un projet de directive européenne préconisant de n'admettre en utilisation agricole que le compost issu de collecte sélective des biodéchets, la filière pouvait sembler condamnée.

Ce mode de traitement pourrait pourtant trouver **un second souffle**. Dans un contexte de crise des exutoires, l'intérêt suscité, par exemple, par les premiers résultats du site rénové de compostage de Launay-Lantic (Côtes d'Armor) est tout à fait significatif. Regardons cet exemple de plus près.

II. Le site rénové de Launay-Lantic (Côtes d'Armor)

Il s'agit d'un petit territoire rural, près de Saint-Brieuc, avec 34 communes et 45 000 habitants. Le site de 15 ha comprend une unité de compostage sur ordures brutes rénovée et un CET de classe 2. 18 000 tonnes de déchets sont compostés, 11 000 tonnes enfouies.

Parce qu'en 1997 le débouché agricole s'est fermé du fait de la médiocre qualité des composts, la collectivité a repensé intelligemment sa démarche en pariant sur la possibilité d'une optimisation des résultats. La réussite de la démarche tient aux facteurs suivants :

- Travail en partenariat avec un groupement de producteurs, le *Comité économique régional fruits et légumes de Bretagne* (CERAFEL). Le monde agricole a défini le produit souhaité, fixé lui-même les normes et a été associé à toute la démarche.
- **Effort particulier sur les déchets ménagers spéciaux** (150 points de collecte pour piles et batteries, 4 déchetteries. D'où une diminution significative des éléments traces métalliques dans le compost, tout particulièrement du plomb).
- Intensification de la collecte du verre (points d'apport volontaire).
- Modernisation de l'usine de compostage: doublement du cylindre, augmentation du temps de séjour, crible de 30 mm, double tapis sélectionneur, amélioration de l'affinage et de la maturation. Aucune technologie innovante, mais simplement une rationalisation de l'existant.
- Intéressement de la population par le biais des associations

- Le compost final résulte du mélange du compost urbain et d'un compost de végétaux (déchets verts et/ou algues vertes). Nulle dissimulation des résultats par dilution puisque les résultats affichés concernent le compost urbain avant mélange.

- Belle qualité visuelle du compost et bons résultats à l'analyse, la norme CERAFEL étant bien plus sévère que la future norme NF U44 051. Les responsables de Launay-Lantic revendiquent une qualité de compost égale à celle du compost de biodéchets collectés sélectivement. Pour les ETM (éléments traces métalliques) ils n'en sont pas loin : les résultats approchent du 90^e percentile pour les composts de biodé-

chets en Europe, ce qui veut dire que ce compost est comparable aux 10% des composts les plus 'sales' venant de biodéchets collectés séparément. Les impuretés (verre, métaux, plastiques), par contre, semblent plus récalcitrantes à la réduction, car elles restent 4 fois supérieures aux limites prévues pour les deux classes de compost dans l'ex-future Directive biodéchets.

- **Taux de valorisation organique:** environ 70 % de la matière organique non synthétique. Taux de refus : 50% (11 000 tonnes /an) enfouis dans le CET du site

- Last, but not least : les **coûts** :

- Gestion globale (collecte, traitement, déchèterie, etc) hors subvention : 60 euros/habitant, soit 51 euros/h facturé.
- Coût du traitement: environ 50 € / tonne.

La bonne qualité des premiers composts obtenus permettrait donc de dé-diaboliser les composts urbains, selon les responsables de Launay-Lantic. Leur leitmotiv est bien **qu'un compost doit être jugé non sur son origine, mais sur ses qualités intrinsèques**, la réglementation devant imposer des résultats et non un process. Ont-ils raison ?

III. Une ouverture intéressante

- Indéniablement, la démarche de cette collectivité et les résultats obtenus sont tout à fait intéressants. Le débat se trouve relancé. Mais une ouverture ne signifie qu'il faille s'y engouffrer aveuglément. Il convient en particulier de se défier des interprétations hâtives, des enthousiasmes précipités et des tentatives de récupération que cette expérience tend à susciter.

- Un **compromis acceptable**: même en restant, sinon sceptique, du moins prudent, relativement à la qualité du compost, l'option du compostage sans collecte sélective pourrait être défendue au nom d'un **pragmatisme** qui y verrait une sorte de moyen terme entre deux extrêmes, l'un jugé vertueux (compostage avec collecte sélective des biodéchets), l'autre tenu pour vicieux (incinération ou stockage). En France, seules quelques collectivités militantes se sont à ce jour investies dans la collecte sélective des biodéchets. De façon volontariste, la communauté d'agglomération de LORIENT a ainsi opté pour cette solution dans le cadre d'une politique générale de développement durable (objectif ambitieux de réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments publics, promotion du chauffage au bois, ...). Mais pour la très grande majorité des collectivités, partisans du moindre effort et de la moindre politique, la gestion des déchets se réduit hélas ! à la recherche d'un outil technique permettant de s'en débarrasser le plus facilement possible. Le succès de l'incinération, pourtant très rarement pertinente, tient (en partie) à cela. Une telle approche de la question permet de penser que **le compostage sur poubelle grise peut offrir aux élus en quête de solutions « faciles » une alternative intéressante à l'incinération** : moins coûteuse, mieux acceptée socialement, sans doute plus rapide à mettre en place, plus souple, plus « durable » (retour de l'humus au sol)... Un moindre mal en quelque sorte. Mais **la recherche de la facilité est-elle compatible avec la rigueur nécessaire à l'obtention d'un bon compost ?**

- **Point de vue qualitatif** : les bonnes performances obtenues sur les premiers composts de Launay-Lantic ne constituent pas une « démonstration » permettant d'établir que la collecte sélective de biodéchets serait une contrainte superflue. Tout au plus cela démontre-t-il qu'il est possible dans certaines conditions d'obtenir un compost conforme à des normes relativement exigeantes.

Ce qui ne doit pas faire oublier :

- que les résultats obtenus à Launay-Lantic sont probablement parmi les meilleurs de ceux que l'on peut espérer avec cette technique (petit territoire rural, démarche volontariste des responsables). La marge de progression est très limitée. Au contraire, les retours d'expérience en Autriche et Allemagne montrent l'amélioration sensible, sur 10 ans, de la qualité des composts sur biodéchets collectés séparativement . La marge de progression est donc importante en France.
- que des normes sont des garde-fous et non des critères de qualité, qu'elles n'intègrent qu'un nombre très limité de polluants. Quid des polluants organiques persistants, des phtalates, des alkylphénols, des paraffines chlorées, des organoétains et des milliers de substances chimiques échappant à tout contrôle (voir programme REACH) ? Des microparticules de plastique peuvent modifier la microporosité du sol. La collecte en mélange signifie nécessairement une contamination mutuelle de déchets très hétérogènes. Une collecte sélective offre à cet égard plus de garantie.
- L'abandon probable de la directive biodéchets ne doit pas faire oublier la **stratégie européenne de protection des sols** attentive aux risques de contamination.

- **Point de vue quantitatif et citoyen** : Plus le tri est différencié, plus il est performant et plus la quantité de déchets a des chances de diminuer. Un **cercle vertueux du tri**. Le tri conduit chacun à s'intéresser au contenu de sa poubelle et partant à s'interroger sur sa consommation. La collecte en mélange est moins pédagogique et moins civique. Elle se prive d'un levier pour tenter de réduire les tonnages.

De plus, encourager le compostage des biodéchets à domicile ou par quartier serait risquer une baisse de qualité du compost de déchets ménagers. Le process peut jouer contre une bonne pratique.

Ce choix de traitement semble être incompatible avec la mise en place d'une redevance qui récompenserait les efforts de prévention et de tri. En effet, si elle était mise en place à Launay Lantic, la redevance serait calculée, non en fonction de la poubelle résiduelle, mais sur une poubelle comprenant les fermentescibles + les résiduels. Il n'est pas difficile alors d'imaginer que les usagers de cette zone très rurales auraient tôt fait de garder les fermentescibles dans leur jardin ou leur champ, ce qui signifierait la mort de l'usine de compostage rénovée, car elle ne recevrait plus guère que des plastiques et autres indésirables.

- **Point de vue de l'utilisateur** : les agriculteurs utilisateurs du compost de Launay Lantic ont été intégrés à la démarche d'amélioration du compost, ce qui ne pouvait que les plaire par rapport à l'ancien compost. Des agriculteurs qui n'ont jamais utilisé du compost d'OM brutes, par contre, seront peut-être réticents, même avec les assurances de qualité. Les agriculteurs ne veulent pas être la poubelle de la ville, et les consommateurs rechignent – à tort ou à raison – à acheter des produits qui ont poussé dans des déchets ou des boues de station d'épuration.

Et quid de la **collecte séparative des biodéchets** ? Les protagonistes de ce « compost nouveau » ont tendance à exagérer les inconvénients et minimiser le potentiel de développement de cette pratique. La collecte des déchets verts est rarement pertinente, ayant tendance à multiplier la quantité totale de déchets à collecter. Par contre, la collecte de biodéchets alimentaires et domestiques se met en place avec succès dans beaucoup de collectivités en Italie, et démarre en Espagne et en Royaume-Uni (voir Lettre Déchets août-sept 2004). Il s'agit de concevoir les bonnes incitations, **et de les appliquer**. En Italie une obligation de recycler au moins 35% des déchets ménagers a contraint les collectivités d'agir sur les fermentescibles, car il est très difficile d'atteindre 35% avec les recyclables secs uniquement. En France l'interdiction de mise en décharge de déchets non-ultimes dès juillet 2002 aurait dû susciter une course effrénée à la valorisation biologique. Des leçons à tirer... ??

IV. Une autre leçon et un avertissement

- La guerre de religion n'aura pas lieu. Il ne s'agit pas d'être d'une chapelle ou d'une autre. La légitimité d'un process s'évalue contextuellement, eu égard à la spécificité d'un territoire (histoire et géographie locales, urbanisme, facteurs sociopolitiques...). Il faut évaluer au coup par coup une démarche dans son ensemble.

- **La véritable leçon de Launay-Lantic** est différente. Les responsables locaux (élus et industriels notamment) ont démontré tout l'intérêt d'une démarche de type **bassin de vie**. Voilà un petit territoire qui, se trouvant avec une unité de traitement obsolète, a su l'adapter et se doter de tous les outils nécessaires pour assurer en toute autonomie la gestion de ses déchets : filière complète, visibilité sur 20 ans, coûts modestes, bonne acceptabilité sociale, travail avec des partenaires locaux (monde agricole) et avec les associations, solution écologiquement correcte (impact transport minimal, faiblesse et innocuité relative des rejets, bon taux de valorisation). Bien des collectivités devraient méditer cette leçon et **résister à la tendance dominante qui pousse à la constitution de grands territoires**, de syndicats départementaux de traitement, de solutions industrielles d'envergure (incinérateurs départementaux, gros CET, unités de tri mécano-biologiques). Ce, au nom d'une prétendue nécessité de mutualisation des outils et des coûts. Le résultat de ces démarches centralisatrices est bien connu : échec ou retard des projets, hostilité des populations, multiplication des transports et hausse des tonnages et des coûts.

- **Avertissement**. Gare enfin aux récupérations tendancieuses de l'expérience de Launay-Lantic. En visite récemment sur le site, le président d'un important syndicat de traitement (plus du tiers du département, 70 communes, 200 000 habitants dont une agglomération de 60 000 habitants) déclarait que démonstration était faite qu'un compost de qualité pouvait être obtenu sur ordures ménagères brutes, qu'il n'y avait donc pas à s'encombrer des contraintes de la collecte sélective, ni embêter le citoyen en multipliant les poubelles et les odeurs. Ce même syndicat, après l'échec d'un projet d'incinérateur, programme une unité de tri mécano-biologique centralisée, un CET de 50 000 tonnes et évoque pour les plastiques et le refus de tri un incinérateur départemental. Il réalise sa collecte en vrac par le biais de conteneurs collectifs semi-enterrés. La référence au compost de Launay-Lantic devient parfois l'alibi justifiant des pratiques aux antipodes d'une gestion durable de nos déchets.

Incinérateurs : encore un scandale à la dioxine !

Dioxine : un record battu sans bruit

Par Laure NOUALHAT vendredi 03 juin 2005 (Libération)



Pendant au moins cinq mois, d'août 2004 à janvier 2005, l'incinérateur d'Arrabloy (Loiret), qui traite les ordures ménagères de la communauté de communes de Gien, a craché des taux de dioxines de 2000 à 6 800 fois supérieurs à la norme fixée par la législation. L'information est tombée en catimini le 30 mai sur le site du ministère de l'Écologie et du Développement durable qui y publie chaque année les résultats des mesures de dioxines et de furannes à la sortie des cheminées des usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en France. Pour l'industriel Tiru, propriétaire du site de Gien, la préfecture du Loiret, et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, cette situation anormale n'aura aucun impact sanitaire. La dioxine a été rejetée sous forme gazeuse, elle s'est diluée dans l'air sans contaminer la chaîne alimentaire.

Pas d'alerte. Quoi qu'il en soit, les valeurs relevées à Gien sont inédites. En août 2004, un prélèvement indique que l'incinérateur émet 221 nanogrammes de dioxine par mètre cube d'air rejeté (ng/m³). Un taux 2 210 fois supérieur à la norme. "Nous avons pris connaissance de la valeur en octobre car les délais d'analyse sont assez longs", explique Luc Valaize, directeur général du groupe Tiru, propriétaire de l'exploitant de l'usine.

"Ces résultats surprenants n'ont pas pour autant déclenché d'état d'alerte. Nous avons demandé une seconde mesure." Mais celle-ci ne survient qu'en décembre et ses résultats, connus en janvier, indiquent que le niveau de dioxines à la sortie des cheminées est passé à 308 ng/m³. Une troisième campagne d'analyses, faite en janvier 2005, rapporte la valeur hallucinante de 680 ng/m³. Au total, sur l'année 2004, l'usine de Gien a rejeté près de 50 grammes de dioxine dans l'atmosphère, soit le tiers des rejets produits par les 130 usines d'incinération françaises. Fin janvier, la préfecture a demandé l'arrêt immédiat du four incriminé. Entre-temps, cinq mois se sont écoulés et les cheminées de l'usine ont continué à cracher leurs polluants dans l'air.

Heureusement, ces rejets n'ont pas eu lieu sous forme de particules, ils n'ont donc eu aucun impact sur les élevages alentour. Le lait de vache analysé en mars et en avril contenait jusqu'à 1,5 picogramme de dioxine par gramme de matière grasse (pg/g). La norme européenne se situe à 3 pg/g.

Les services de la préfecture estiment que l'exploitant a un peu tardé à communiquer ses résultats, mais la direction de Tiru plaide la bonne foi et la pollution accidentelle. "A aucun moment, nous n'avons voulu faire traîner les choses", plaide Luc Valaize. En dehors de l'information locale de rigueur, rien n'a filtré. Jusqu'à la publication des résultats sur le site du ministère.

Pas de tri. Le dysfonctionnement de l'usine serait dû à la technologie de l'usine qui est très sensible à l'hétérogénéité des déchets qui entrent dans le four. Or, à Gien, les ordures ménagères brûlées n'étaient pas triées, on y a donc mêlé des ferrailles qui ont perturbé le bon fonctionnement de la combustion. Le retrait de ces ferrailles a permis de revenir à des taux plus acceptables lors d'essais réalisés par la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire). "Nous ne sommes pas sûrs que ce qui s'est passé ne va pas se reproduire", indique-t-on à la direction environnement de la préfecture, qui attend des garanties de la part de Tiru avant d'autoriser la remise en activité du four.

Au ministère de l'Écologie, on ne s'inquiète pas outre mesure : "Les mesures dans l'environnement ne montrent rien d'anormal, même si, c'est vrai, relâcher des dioxines dans l'atmosphère n'est pas bon pour l'environnement."

Guy Janvrot et l'association régionale Nature Centre agissent localement sur ce dossier scandaleux qui mêle une fois de plus la santé et l'environnement de la population des environs de cet incinérateur.

□ Le geste prévention du mois :

Le temps des pique-niques est revenu !

Pour qu'ils soient bien plus agréables et peu générateurs de déchets : bannissez la vaisselle jetable et casse-croûte préemballés, optez pour de la vaisselle réutilisable, des boîtes hermétiques pour savourer vos salades maison, sandwichs, fruits... utilisez des thermos et des gourdes pour vos ballades sous le soleil. **Et n'oubliez pas de ramener vos déchets.**



□ Les outils de communication prévention des déchets sont enfin disponibles :



Nous pouvons fournir aux associations, collectivités, syndicats intercommunaux désirant mener des actions sur la prévention des déchets des outils de communication :

- exposition sur la prévention des déchets (reste 100 exemplaires panneaux souples, 1 panneau général prévention + un jeu de 5 panneaux plus complet - format : 60 x 80 cm)
- livret sur la prévention des déchets (12 pages— reste 30 000 exemplaires).
- autocollants stop Pub FNE (nombre sur commande)

Ces outils sont gratuits pour les associations fédérées à FNE.

Penser à nous demander notre bon de commande par Email : dechets@fne.asso.fr

□ Un e-groupe FNE prévention

Un groupe électronique d'échanges, de discussion sur la «prévention des déchets» réservé aux associations vient d'être mis en place pour nous permettre d'échanger tous ensemble sur ce projet. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe d'échange, signalez-le nous, nous vous communiquerons les coordonnées pour pouvoir vous inscrire.

□ Le 2 mai 2005, la Savoie a remplacé le sac jetable par le sac durable.

Cette opération d'envergure départementale, à l'initiative du Conseil général de la Savoie, est largement soutenue par les professionnels, les collectivités et les associations. Tous se sont engagés le 28 février 2005, à travers la signature d'une charte, à remplacer le sac de sortie de caisse jetable par le sac cabas réutilisable au plus tard le 2 mai 2005. Cette charte a été signée par plus de 150 commerçants, associations, collectivités. Vous trouverez toutes les informations de la campagne sur le <http://www.savoie-dechets.com>



□ Journée d'actions emballages le samedi 1er octobre 2005 conjointe FNE et le CNIID

Le problème des emballages est toujours d'actualité. Malgré les multiples pressions exercées par les associations, les industriels continuent de proposer des produits sur-emballés.

Selon la Directive de 1994 transposée en droit français par le décret de 1998 "l'emballage doit être conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité."

De trop nombreux emballages contreviennent encore à cette exigence essentielle. Mais, selon les industriels, cette situation est due au comportement des consommateurs.

En résumé, les industriels attendent un signe des consommateurs pour se lancer dans la réduction à la source des emballages (pour aller plus loin que la simple réduction en poids de certains emballages) !

Dans ce contexte, France Nature Environnement et le CNIID organiseront le **1 octobre 2005** une journée de sensibilisation et de contestation sur les sur-emballages. Par cette action, nous allons montrer que les consommateurs sont plus que prêts et même très "favorables" à la réduction des emballages !

Réservez dès à présent cette date pour mener des actions dans vos magasins sur ce thème.

Ces actions pourront être du type "dégage l'emballage" ou bien être plus axées sur la sensibilisation des consommateurs. Pour cela nous vous fournirons un certain nombre de documents et outils pour vous aider. Merci de nous indiquer si votre association participera à une telle journée d'action.

De plus, nous n'avons pas encore trouvé de titre (car "Dégage l'emballage" ne focalise pas assez sur les "sur-emballages", mais plus sur l'emballage), n'hésitez pas à nous faire des propositions.

Sachez que ces actions ne passent pas inaperçues et perturbent fort le petit monde de l'emballage !
Contact : dechets@fne.asso.fr

La page prévention suite ...

□ Des actions sur tout le territoire pour réduire nos déchets (CP vendredi 3 juin 2005)

Pour la semaine du développement durable et particulièrement ce samedi 4 juin, les associations de protection de la nature de France Nature Environnement ont organisé localement des actions de sensibilisation à la réduction et à la prévention des déchets.

Ce n'est pas un fait nouveau, nous croulons sous nos déchets et, malgré les efforts menés notamment en faveur du tri, nous en produisons toujours plus, avec, comme conséquences, des coûts de plus en plus élevés pour la société et pour chacun d'entre nous, et des impacts négatifs qui s'amplifient sur notre environnement.

La solution : générer moins de déchets. Mais comment pouvons-nous réduire notre production de déchets ?

Pour répondre à cette question, les associations de protection de l'environnement ont animé de nombreux stands partout en France pour échanger avec les citoyens sur ce sujet.

FNE a réalisé un livret d'information expliquant ce qu'est « la prévention des déchets » et montrant les « bons gestes » permettant de les réduire. (disponible sur demande ou sur le site dédié à la prévention des déchets www.preventiondechets.fr)

Bien évidemment, ces actions menées par des associations présentes sur tout le territoire français, se poursuivront tout au long de l'année.

Pour connaître ces différentes manifestations, contactez le Réseau Déchets de FNE (01 47 07 22 35).

Quelques exemples d'actions associatives en faveur de la prévention des déchets :

Dans les Ardennes : l'association Nature et Avenir interviendra dans les écoles en utilisant leur exposition, mallette pédagogique, un diaporama ...

Dans l'Aude : l'association ECCLA interviendra lors de débats et dans la presse locale.

En Alsace : l'association Alsace nature animera un stand dédié à la prévention des déchets lors d'une journée organisée par le syndicat mixte d'Alsace centrale et avec le maire de Scherwiller.

Dans l'Indre et Loire : l'association SEPANT tiendra un stand dans une galerie marchande afin de sensibiliser les consommateurs à la réduction des emballages;

Dans la Haute Marne l'association Nature Haute Marne réalisera une enquête/sensibilisation auprès des consommateurs locaux.

□ Statistiques européennes sur les déchets (03/06/2005 par Claire Avignon JDLE)

A l'occasion de la Semaine verte 2005, organisée par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, Eurostat a publié des indicateurs environnementaux, notamment en matière de déchets municipaux.

En 2003, chaque Français a généré en moyenne 561 kilogrammes de déchets contre 489 en 1995. C'est plus que la moyenne des 25 Etats membres (534 kg), mais moins que la moyenne des 15 premiers Etats membres (577 kg). Les pays qui produisent le plus de déchets sont l'Irlande (732 kg), Chypre (724 kg) et le Danemark (675 kg). On trouve parmi les meilleurs élèves la Pologne (260 kg), la Lituanie (263 kg) et la République tchèque (280 kg), qui avec la Slovénie (451 kg) et la Slovaquie (319 kg) ont même produit moins de déchets par habitant qu'en 1995. Parmi les premiers Etats,, seule la Belgique réussit cet exploit, passant de 455 kg par habitant en 1995 à 446 kg.

L'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) revient aussi sur le traitement réservé aux déchets municipaux. Depuis 1995, la France a vu la part de la mise en décharge diminuer, chutant de 44,8 à 38,1% en 2003, ainsi que l'incinération, passant de 37,4 à 33,7%. La situation française apparaît très différente de celle de ses voisins. Globalement, le taux de mise en décharge a baissé dans toute l'Union entre 1995 (64,3%) et 2003 (48,9%). Toutefois, la Lituanie et Malte utilisent uniquement la mise en décharge, talonnés par la Pologne (96,5%) et la Grèce (91,8%). Au contraire, les Pays-Bas (2,7%), le Danemark (5%) et la Belgique (12,6%) ont très peu recours à cette filière.

Du côté de l'incinération, la situation apparaît tout aussi contrastée. Son utilisation a plutôt augmenté au sein des 25, passant de 14,9% en 1995 à 17,2. Mais dans les pays qui ont le plus recours à l'incinération, le Danemark(53,8%), la Suède (45%), le Luxembourg (41,6%), la Belgique (35,7%) ainsi que la France, seuls le Danemark et la Suède incinèrent plus qu'en 1995. La hausse de la part de l'incinération est surtout due au Portugal qui est passé d'un taux nul à 21,7%, à la République tchèque (de 0 à 13,9%) et aux Pays-Bas (de 25,3 à 32,9%).

La Lettre Déchets - N°14 - Mai-Juin 2005 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL